



# Commune de Niangoloko

Stratégie pour des  
services durables  
d'eau potable et  
d'assainissement



Plan stratégique communal  
des services publics  
d'eau potable  
et d'assainissement  
**2018-2030**

**COMITÉ TECHNIQUE :**

**Edition :** IRC Burkina

**Rédaction :** Denis ZOUNGRANA  
Richard BASSONO  
Christian Armand BERE  
Hamado OUEDRAOGO

**Supervision :** Juste NANSI

**Assistance technique :** Joseph WETHE  
Benjamin ZOUNGRANA  
Amidou YONABA  
Laurent David TIEMTORE  
Jean Edouard Odilon DOAMBA  
Karim SAVADOGO  
Jean Martin KI

**Relecture :** Anne MIMAULT

**Mise en page :** Sésame Pictures, Burkina Faso

**Photos :** Anne MIMAULT / IRC

© Mairie de Niangoloko, mars 2018

**Contacts :** Tél. : (226) 20 91 00 09 / 20 91 02 43  
E-mail : [mairie.niangoloko@fasonet.bf](mailto:mairie.niangoloko@fasonet.bf)  
Site Web : [www.mairie-niangoloko.bf](http://www.mairie-niangoloko.bf)

Ce document est protégé par une licence Creative Commons - Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'oeuvre dérivée 4.0 international. Sa modification, même partielle, est interdite. Il peut être utilisé, reproduit et cité librement à des fins non-commerciales, à condition que la citation soit exacte et complète et que la mention suivante y soit apposée :

Commune de Niangoloko, 2018. Plan Stratégique communal des services publics d'eau et d'assainissement des eaux usées et excréta.

Pour plus d'informations : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

## Commune de Niangoloko

Stratégie pour des services durables d'eau potable et d'assainissement

Plan stratégique communal  
des services publics  
d'eau potable et  
d'assainissement  
**2018 - 2030**





## TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	8
INTRODUCTION	11
<b>1. DIAGNOSTIC DE L'ACCÈS A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA</b>	<b>12</b>
1.1. Profil de la commune	14
1.2. Déterminants socio-économiques des services d'AEPHA	17
1.3. Gouvernance communale des services d'AEPHA	18
1.4. Fourniture des services d'eau potable	19
1.5. Fourniture des services d'assainissement des eaux usées et excréta	22
1.6. Financement des services d'AEPHA	27
1.7. Forces, Faiblesses des services d'AEPHA	30
1.8. Opportunités et Menaces des services d'AEPHA	32
1.9. Enjeux et défis	34
<b>2. STRATÉGIE COMMUNALE POUR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>37</b>
2.1. Fondements de la stratégie communale	39
2.2. Buts poursuivis et convergences	42
2.3. Principaux changements	43
2.4. Leviers à activer	44
2.5. Axes stratégiques	45
2.6. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation	60
Notes	74

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ADAE</b>	Association de développement des adductions d'eau
<b>AEP</b>	Approvisionnement en eau potable
<b>AEPHA</b>	Approvisionnement en eau potable et assainissement
<b>AEPHA</b>	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
<b>AEPS</b>	Approvisionnement en eau potable simplifié
<b>AEUE</b>	Assainissement des eaux usées et excréta
<b>AFDH</b>	Approche fondée sur les droits humains
<b>AMOC</b>	Assistance à la maîtrise d'ouvrage communal
<b>APE</b>	Association des parents d'élèves
<b>ATPC</b>	Assainissement total porté par les communautés
<b>ATPL</b>	Assainissement total porté par les leaders
<b>AUE</b>	Association des usagers de l'eau
<b>BF</b>	Borne fontaine
<b>BP</b>	Branchement particulier
<b>CESAO</b>	Centre d'études économiques et sociales d'Afrique de l'Ouest
<b>COGES</b>	Comités de gestion
<b>CRP/ PNAEPHA</b>	Comité régional de pilotage du Programme national d'approvisionnement en potable et assainissement
<b>CSD</b>	Cadre sectoriel de dialogue
<b>CSPS</b>	Centre de santé et de promotion sociale
<b>CVD</b>	Conseiller villageois de développement
<b>DAL</b>	Défécation à l'air libre
<b>DGA</b>	Direction générale de l'assainissement
<b>DGEP</b>	Direction générale de l'eau potable
<b>DGESS</b>	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DREA</b>	Direction régionale de l'eau et de l'assainissement
<b>DSTM</b>	Direction des services techniques municipaux
<b>FDAL</b>	Fin de la défécation à l'air libre
<b>GIRE</b>	Gestion intégrée des ressources en eau
<b>INO</b>	Inventaire national des ouvrages hydrauliques
<b>IRC</b>	Centre international pour l'eau et l'assainissement
<b>IWA</b>	International water association
<b>MATD</b>	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
<b>MEA</b>	Ministère de l'eau et de l'assainissement

<b>MINEFID</b>	Ministère de l'économie, des finances et du développement
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>ONEA</b>	Office national de l'eau et de l'assainissement
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PACT</b>	Programme d'appui aux collectivités territoriales
<b>PCD</b>	Plan communal de développement
<b>PCD-AEPA</b>	Plan communal de développement d'approvisionnement en eau potable et assainissement
<b>PMH</b>	Pompe à motricité humaine
<b>PN-AEP</b>	Programme National d'approvisionnement en eau potable
<b>PN-AEUE</b>	Programme National d'assainissement des eaux usées et excréta
<b>PN-AH</b>	Programme national d'aménagements hydrauliques
<b>PNDES</b>	Plan national de développement économique et social
<b>PN-GEA</b>	Programme national de gouvernance du secteur eau et assainissement
<b>PN-GIRE</b>	Programme national de gestion intégrée des ressources en eau
<b>PSC-SPEA</b>	Plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement
<b>PTF</b>	Partenaire technique et financier
<b>RSE</b>	Responsabilité sociale de l'entreprise





# INTRODUCTION

À travers ses programmes nationaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta 2016-2030, le gouvernement burkinabè adhère aux Objectifs du Développement Durable et s'engage à universaliser l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2030.

Face à cette nouvelle dynamique, il apparaît judicieux de mettre à la disposition de la commune un outil programmatique lui permettant d'opérationnaliser les ambitions nationales à l'échelle de son territoire juridictionnel, conformément à l'ODD n°6.

Il importe de rappeler qu'au Burkina Faso, les missions des communes en matière d'AEPHA sont encadrées par des textes de lois et des décrets. Il s'agit notamment :

- de la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, dans son ensemble et ses modifications.
- du Décret n°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE du 30 mars 2009, portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines de l'AEPHA.

De façon spécifique, en matière d'AEPHA, l'article 103 du Code Général des Collectivités Territoriales révisé<sup>1</sup> en décembre 2009, stipule que les communes reçoivent les compétences suivantes :

- avis sur le schéma directeur d'approvisionnement en eau,
- participation à la production et à la distribution de l'eau potable,
- réalisation et gestion de puits, de forages et de bornes fontaines,
- élaboration et mise en œuvre des plans locaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement,
- participation à l'élaboration, à l'approbation, à la mise en œuvre et au suivi des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

L'Etat a donc entrepris le transfert progressif aux communes des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'exécution des missions qui leur sont désormais dévolues.

La démarche de planification stratégique utilisée s'est inspirée des guides méthodologiques d'élaboration des politiques sectorielles du Burkina Faso.

Elle a suivi un processus participatif, en s'inspirant de l'expérience de l'ONEA qui est une référence, au Burkina Faso, en matière de développement et de gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement, en milieu urbain. Le présent plan stratégique s'articule autour de deux parties :

- le **diagnostic de la fourniture actuelle des services d'eau et d'assainissement** qui présente (i) un profil de la commune, (ii) les déterminants socio-économiques des services d'AEPHA, (iii) la gouvernance communale des services d'AEPHA, (iv) la fourniture des services d'eau potable, (v) la fourniture des services d'assainissement des eaux usées et excréta, (vi) le financement de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées et excréta et (vii) les forces, faiblesses, opportunités et menaces des services d'AEPHA, ainsi que (viii) les enjeux et défis.
- la **stratégie communale d'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta**, qui traite (i) des fondements, (ii) des principaux changements, (iii) des buts poursuivis par la commune (iv) des leviers à activer, (v) des axes stratégiques et (vi) des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation.



# 1ère partie

## DIAGNOSTIC DE L'ACCÈS A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA

Le diagnostic a porté sur l'analyse de l'environnement de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement ainsi que de leurs performances. La synthèse exposée ici traite :

- des déterminants socio-économiques des services d'AEPHA,
- de la gouvernance du secteur et des services offerts en matière d'AEPHA,
- de la fourniture des services d'eau potable,
- de la fourniture des services d'assainissement des eaux usées et excréta,
- du financement de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées et excréta,
- des forces et faiblesses des services d'AEPHA,
- des opportunités et menaces des services d'AEPHA,
- des enjeux et défis.

Le diagnostic des performances des services d'AEPHA a été réalisé sur la base des ODD<sup>2</sup> 6.1 et 6.2. Les normes et critères actuellement en vigueur utilisent une échelle d'évaluation élaborée par le Joint Monitoring Program (JMP)<sup>3</sup> pour apprécier les services :

	Eau potable	Assainissement des eaux usées et excréta
Echelle d'appréciation du service <sup>4</sup>	1. Géré en toute sécurité	1. Géré en toute sécurité
	2. Basique (ou élémentaire)	2. Basique (ou élémentaire)
	3. Limité	3. Limité
	4. Non amélioré	4. Non amélioré
	5. Pas de service	5. Pas de service

La performance dans la poursuite des ODD 6.1 et 6.2 est mesurée par les indicateurs principaux déclinés ici :

Sous-secteur	APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
<b>Cible</b>	<b>6.1</b> : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
<b>Indicateurs principaux</b>	<b>1.</b> Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité. <b>2.</b> Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à l'eau en provenance d'une source améliorée dans l'enceinte de l'établissement. <b>3.</b> Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à de l'eau en provenance d'une source améliorée.
Sous-secteur	ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA
<b>Cible</b>	<b>6.2</b> : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
<b>Indicateurs principaux</b>	<b>1.</b> Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, incluant des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon. <b>2.</b> Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à des toilettes améliorées dans l'enceinte de l'établissement, respectant les normes handi-sexo-spécifiques et fonctionnelles. <b>3.</b> Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un dispositif de lave-mains avec du savon et de l'eau disponible. <b>4.</b> Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à des toilettes améliorées respectant les normes handi-sexo-spécifiques et fonctionnelles. <b>5.</b> Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un dispositif de lave-mains avec du savon et de l'eau disponible.

Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF – OMS

## Profil de la commune

La carte ci-dessous présente la situation géographique de la commune de Niangoloko, avec ses 14 villages, son réseau routier et ses eaux de surface.

### Commune de Niangoloko



# NIANGOLOKO

STATUT  
**Commune urbaine**

SUPERFICIE  
**2 889 km<sup>2</sup>**

**14 villages  
et 9 secteurs urbains**

POPULATION  
**83 131  
habitants**  
2017

POPULATION PROJETÉE  
**137 030  
habitants**  
2030

INCIDENCE RÉGIONAL  
DE LA PAUVRETÉ  
**22.7%**

### RESSOURCES EN EAU

**Eaux souterraines :**  
Forages



**0%**  
service géré en toute sécurité



**0%**  
service géré en toute sécurité



IRC, WATERAID, OCADES

**80%**  
service limité ou non amélioré

**22%**  
service de base

**8%**  
non desservis

**78%**  
service non amélioré ou  
défécation à l'air libre



RECETTES 2017  
**360 392 679**  
FRANCS CFA.

DÉPENSES 2017  
**292 641 246**  
FRANCS CFA.





## LES DÉTERMINANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES SERVICES D'AEPHA

Les résultats du diagnostic indiquent que le développement des services d'AEPHA dans la commune de Niangoloko dépend des facteurs sociaux et économiques suivants :

- le **niveau de scolarisation de la population** : plus la population est éduquée, plus elle est demandeuse de services d'AEPHA et plus elle adopte de bonnes pratiques. Régionalement, le taux brut de scolarisation est de 79,3%, le taux net de 66,3% et le taux de scolarisation post primaire de 46,6%. A l'horizon 2030, la poursuite des efforts de construction des écoles et des collèges par l'État et ses partenaires laisse envisager une augmentation très significative de la demande en services d'AEPHA.
- la **dynamique organisationnelle et socioculturelle** qui est caractérisée par :
  - (i) une faible organisation communautaire sous forme d'associations, notamment en milieu rural,
  - (ii) une faible exigence vis à vis des services d'AEPHA due à l'ignorance des droits à l'eau potable et à l'assainissement et des responsabilités réciproques des parties impliquées. On observe par ailleurs que le contrôle citoyen de l'action publique est quasi-inexistant en milieu rural et timide en milieu urbain car sans démarche structurée, portée par des groupes ou des organisations.
  - (iii) une faible et lente adoption de bonnes pratiques par une partie de la population liées à l'ignorance des conséquences néfastes de la consommation d'eau non potable et de l'absence d'hygiène et d'assainissement.
- la **démographie galopante** : dans la région, elle laisse présager une augmentation de la population de 65% d'ici à 2030, liée notamment à l'immigration. Ainsi, plusieurs villages deviendraient des agglomérations de plus de 5 000 habitants.
- l'**urbanisation croissante** : elle a conduit les autorités communales à effectuer plusieurs opérations de lotissement entre 1935 et 2005.
- de la **pauvreté monétaire des populations** : à l'instar de la région des Cascades, 22,7%<sup>5</sup> de la population de Niangoloko vit en dessous de seuil régional de pauvreté, estimé à 267 780 F CFA<sup>6</sup>. On cerne aisément la contrainte financière dans laquelle se situent ces ménages. Cependant, la région des Cascades et particulièrement la commune de Niangoloko, s'illustrent ces dix dernières années par un fort dynamisme économique se traduisant par le développement d'activités de production agricole, de transformation agroalimentaire et de tourisme. Cette évolution porteuse d'opportunités d'emplois et de revenus pour la population réduira l'incidence et l'acuité de la pauvreté.
- de la **concurrence entre les usages de l'eau** : la commune de Niangoloko se caractérise par le développement d'activités économiques (agriculture, élevage, artisanat ou industrie) qui nécessitent un accès régulier à l'eau. La concurrence est forte entre ces usages, dont l'activité minière, et l'AEP. Cependant, il ressort une forte disponibilité des populations au partage de la ressource entre les localités, ce qui permet d'envisager différentes formes de mutualisation.



## LA GOUVERNANCE COMMUNALE DES SERVICES D'AEPHA

Au plan national, la construction de la gouvernance communale est essentiellement impulsée par l'Etat et ses partenaires, au travers des programmes nationaux. Comme rappelé dans l'introduction, à l'échelle communale, la mairie est responsable de la fourniture des services d'AEPHA. A ce niveau, le diagnostic montre que la mairie de la commune de Niangoloko, se caractérise par :

- un **faible engagement de l'autorité communale** qui se traduit par une faible structuration des services en charge de l'AEPHA et leur faible dotation en ressources humaines, financières et matérielles.
- l'**absence de stratégie de mobilisation de financements** pour l'AEPHA face à la demande croissante des services.
- l'**absence de contrats de délégation** de services publics ou leur faible application, avec les opérateurs de services d'AEP comme l'ONEA, les gérants d'AEPS, les AUE, les maintenanciers et les gérants de latrines publiques.
- la **faiblesse du suivi et de l'évaluation**, une absence de communication et de reddition des comptes aux citoyens ainsi qu'un faible niveau d'animation de la concertation des parties prenantes de l'AEPHA.

En somme, le cadre institutionnel communal se révèle peu opérationnel en matière d'AEPHA. La mairie de Niangoloko n'a pas encore véritablement endossé son mandat, bien qu'il soit fait cas d'initiatives non encore opérationnalisées.

## LA FOURNITURE DES SERVICES D'EAU POTABLE

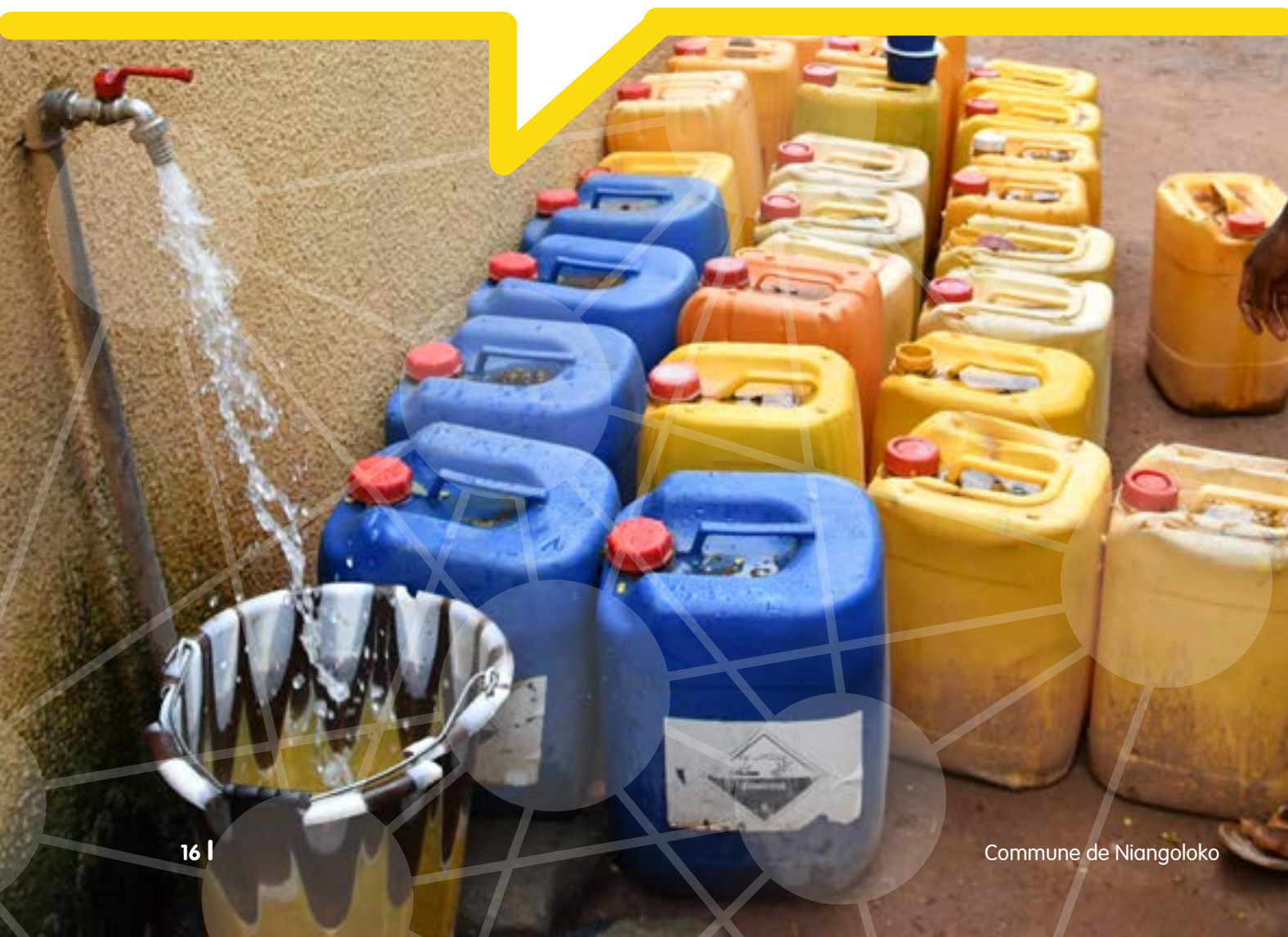
La connaissance des ressources en eau (eaux superficielles et souterraines) n'est pas exhaustive dans la région des Cascades.

L'approvisionnement en eau potable de la commune rurale de Niangoloko est basé sur les eaux de surface à partir du barrage de Moussodougou et les eaux souterraines à partir de forages. La principale agglomération de la commune est alimentée par un réseau d'eau potable géré par l'ONEA. L'inventaire des points d'eau en milieu rural fait ressortir que 29 forages équipés de PMH (INO, 2016), dont 21 fonctionnels, sont installés dans les cinq (5) villages que compte la commune.

Trois paramètres ont été utilisés pour apprécier la qualité des services :

1. l'accessibilité physique,
2. la disponibilité de l'eau (mesure de la continuité du service),
3. la qualité de l'eau distribuée (assurance de sa potabilité).

**Aucun habitant de la commune de Niangoloko n'a accès à un service d'eau potable géré en toute sécurité.**



### Performance de la fourniture d'eau potable aux ménages

<b>Service géré en toute sécurité</b>	L'eau de boisson provient d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin. Elle n'est pas contaminée par des matières fécales (et des produits chimiques d'intérêt prioritaire).	<b>0%</b>
<b>Service de base ou élémentaire</b>	L'eau de boisson provient d'une source améliorée avec un temps de collecte de moins de 30 minutes aller-retour, incluant la file d'attente.	<b>36,3%</b>
<b>Service limité</b>	L'eau de boisson provient d'une source améliorée avec un temps de collecte de plus de 30 minutes aller-retour, incluant la file d'attente.	<b>22,2%</b>
<b>Service non amélioré</b>	L'eau de boisson provient de puits creusés non protégés ou de sources non protégées.	<b>5%</b>
<b>Sans service</b>	L'eau de boisson est collectée directement d'un cours d'eau, barrage, lac, étang, ruisseau, conduit, canal d'irrigation...	<b>36,5%</b>

Source : Enquêtes 2017.



### Performance de la fourniture d'eau potable dans les écoles

<b>Avancé</b>	Service de meilleure qualité que le service élémentaire	<b>0%</b>
<b>Elémentaire</b>	De l'eau potable issue d'un point d'eau amélioré est disponible dans l'école.	<b>0%</b>
<b>Limité</b>	Présence d'un point d'eau amélioré (raccordé à une canalisation puits ou source protégés, eaux de pluie, eau conditionnée ou livrée), mais l'eau n'était pas disponible au moment de l'enquête.	<b>37%</b>
<b>Aucun service</b>	Pas de point d'eau ou point d'eau non amélioré (puits ou source non protégés, eau de surface).	<b>63%</b>

Source : Enquêtes 2017.



### Performance de la fourniture d'eau potable dans les centres de santé

<b>Avancé</b>	Service de meilleure qualité que le service élémentaire	<b>0%</b>
<b>Elémentaire</b>	De l'eau provenant d'un point d'eau amélioré est disponible dans l'établissement.	<b>0%</b>
<b>Limité</b>	L'eau provenant d'un point d'eau amélioré est disponible hors établissement ou un point d'eau amélioré se trouve sur le site, mais il n'y a pas d'eau disponible.	<b>100%</b>
<b>Aucun service</b>	Puits creusé ou source non protégés, eau de surface, ou aucune source d'eau disponible. puits creusé ou source non protégés, eau de surface, ou aucune source d'eau disponible.	<b>0%</b>

Source : Enquêtes 2017.



## LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA

Trois paramètres ont été utilisés pour apprécier la qualité des services d'assainissement :

1. l'accessibilité physique à un ouvrage de confinement homologué, non partagé,
2. l'accès à un service de déstockage hygiénique,
3. le traitement ou la valorisation des eaux usées et excréta *in situ* ou dans une station.

### Performance de l'assainissement familial

<b>Service géré en toute sécurité</b>	Toilettes adéquates individuelles par catégorie d'usagers évitant la contamination de l'environnement par traitement sur place ou distant + lavage des mains.	<b>0%</b>
<b>Service de base ou élémentaire</b>	Toilettes adéquates individuelles par catégorie d'usagers mais sans accès à une station de traitement adéquate.	<b>22%</b>
<b>Service limité</b>	Toilettes adéquates partagées.	<b>0%</b>
<b>Service non amélioré</b>	Toilettes présentant des risques de contamination humaine (latrines traditionnelles).	<b>52%</b>
<b>Pas de service</b>	Pas de service - défécation à l'air libre.	<b>26%</b>

Source : Enquêtes 2017.

### Le lavage des mains

Très peu de ménages sont équipés en dispositifs de lavage des mains.

**78%** des écoles et centres de santé ne sont pas équipés de dispositifs de lavage des mains et n'offrent donc aucun service d'hygiène.

**22%** des écoles et centres de santé ne proposent qu'un service limité : présence d'un dispositif d'hygiène des mains soit près des locaux de soins, soit près des toilettes, mais pas des deux.

### Performance de l'assainissement dans les écoles

<b>Avancé</b>	Service de meilleure qualité que le service élémentaire	<b>0%</b>
<b>Élémentaire</b>	Des installations améliorées et non mixtes sont utilisables au sein de l'école.	<b>0%</b>
<b>Limité</b>	Présence d'installations améliorées (toilettes à chasse mécanique ou manuelle, latrines à fosse avec dalle, toilettes à compostage), mais celles-ci sont mixtes ou n'étaient pas utilisables au moment de l'enquête.	<b>67%</b>
<b>Aucun service</b>	Pas de toilettes ni de latrines, ou installations non améliorées (latrines à fosse sans dalle ni plateforme, latrines suspendues ou latrines à seau).	<b>33%</b>

Sources : Enquêtes 2017.

### Performance de l'assainissement dans les centres de santé

<b>Avancé</b>	Service de meilleure qualité que le service élémentaire	<b>0%</b>
<b>Élémentaire</b>	Des installations améliorées sont utilisables, séparées pour les patients et le personnel, séparé pour les femmes, fournissent des équipements d'hygiène menstruelle et répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite.	<b>0%</b>
<b>Limité</b>	Les installations d'assainissement améliorées sont présentes, mais ne sont pas adaptées aux besoins de certains groupes (femmes, personnes à mobilité réduite, personnel).	<b>100%</b>
<b>Aucun service</b>	Latrines à fosse sans dalle ni plateforme, latrines suspendues ou absence de toilettes ou de latrines dans l'infrastructure.	<b>0%</b>

Source : Enquêtes 2017.



### Performance de l'assainissement dans les autres lieux publics

		Lieux de culte	Lieux publics : gares, marchés...
<b>Avancé</b>	Service de meilleure qualité que le service élémentaire	0%	0%
<b>Élémentaire</b>	Des installations améliorées sont utilisables, séparées pour les patients et le personnel, séparé pour les femmes, fournissent des équipements d'hygiène menstruelle et répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite.	0%	0%
<b>Limité</b>	Les installations d'assainissement améliorées sont présentes, mais ne sont pas adaptées aux besoins de certains groupes (femmes, personnes à mobilité réduite, personnel).	100%	50%
<b>Aucun service</b>	Latrines à fosse sans dalle ni plateforme, latrines suspendues ou absence de toilettes ou de latrines dans l'infrastructure.	0%	50%

Source : Enquêtes 2017.

Dans la commune de Niangoloko, la construction des ouvrages sanitaires dans les lieux publics ne prend pas en compte les spécificités des femmes, des filles, des personnes âgées ou des personnes vivant avec un handicap comme le spécifie l'ODD 6.2. Aussi, lorsque des latrines homologuées existent, mais que les ouvrages sont mal entretenus ou souvent indisponibles, le service est considéré comme limité.

### Performance de la gestion des boues de vidange et des eaux usées

En ce qui concerne les eaux usées et excréta, ils sont à 100% déversés sous une forme ou une autre dans la nature, sans traitement. Cela occasionne des risques avérés pour la santé humaine et l'environnement. La vidange des fosses pleines est généralement faite manuellement, sans mesures d'hygiène. Une partie des boues vidangées est réutilisée dans les champs agricoles sans aucune précaution hygiénique.



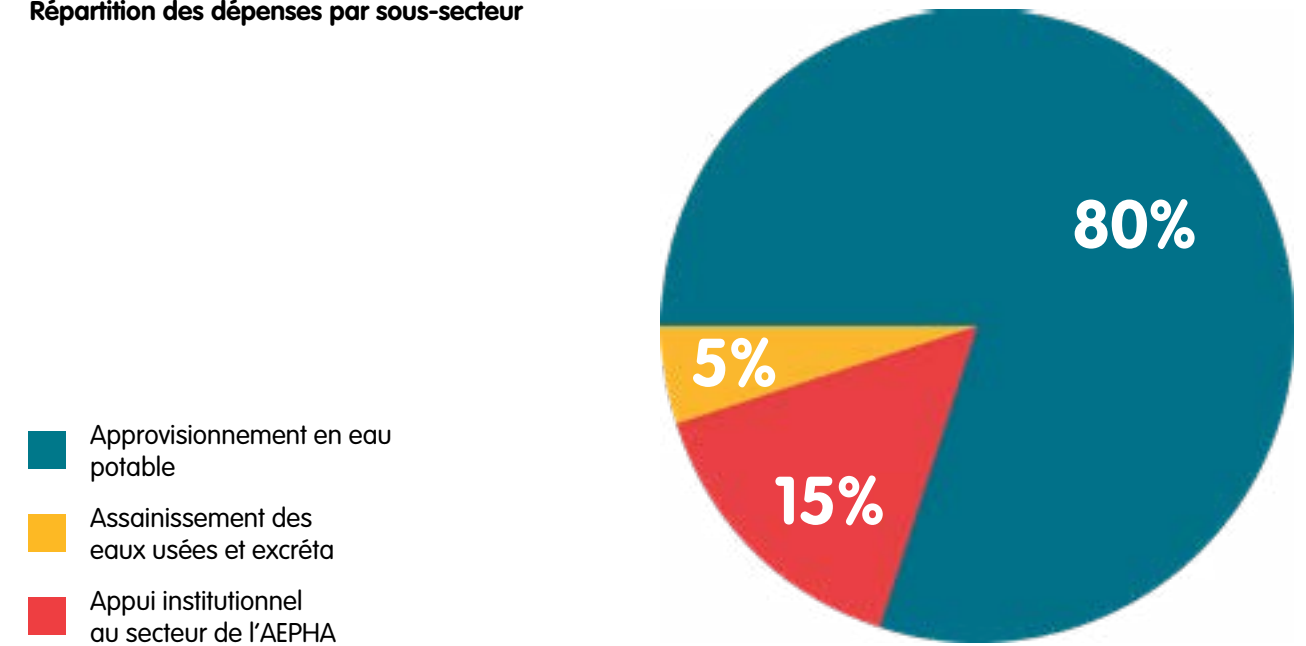




## LE FINANCEMENT DES SERVICES D'AEPHA

Dans la perspective de l'élaboration de la stratégie communale, il a paru nécessaire de faire le point des dépenses en AEPHA dans la commune de Niangoloko de 2012 à 2016 afin de disposer d'éléments fiables de planification.

### Répartition des dépenses par sous-secteur



L'analyse des graphiques révèle que le volume global des dépenses dans le secteur de l'AEPHA de 2012 à 2016 s'élève à 2 644 436 829 dont 80% sont allouées à l'approvisionnement en eau potable et seulement 6% à l'assainissement.

Les dépenses du secteur de l'AEPHA proviennent de diverses sources. Les ménages constituent le plus gros contributeur dans le secteur de l'AEPHA à travers la tarification. Dans l'ensemble, cette part contributive constitue 69% de l'ensemble des ressources. Elle a crû au fil des ans, sans doute au regard de l'augmentation croissante du nombre d'utilisateurs. Les ressources engrangées à partir de la tarification sont suivies la contribution de l'Etat aux dépenses, à travers les allocations budgétaires au secteur qui représentent 21% des ressources. Les transferts publics internationaux représentent 8% des ressources. Ils sont constitués de dons et subventions accordés par des organismes internationaux notamment des coopérations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales. La municipalité ne contribue qu'à 8% des dépenses du secteur.

Le sous-secteur approvisionnement en eau potable absorbe 80% du financement du secteur tandis que le sous-secteur assainissement ne représente que 15% du financement total. Les 5% restant sont dépensés pour des appuis institutionnels.

A l'échelle communale, il n'y a pas d'allocation budgétaire pour l'AEPHA.

Par ailleurs, les ressources mobilisées au titre de l'AEPHA servent à financer prioritairement l'exploitation, puis les investissements, le développement des services, le renouvellement et la réhabilitation, les appuis directs et indirects.



## LES FORCES & FAIBLESSES DES SERVICES D'AEPHA



### Les forces



### Les faiblesses

#### GOUVERNANCE

1. Dynamiques endogènes dans les villages favorables à la prise en charge des questions d'AEPHA (WOUOL)
2. Contractualisation de la gestion des latrines publiques

1. Faible exercice de la maîtrise d'ouvrage communale
2. Faible dynamique du contrôle de l'action publique par les citoyens
3. Faible dynamique associative orientée dans la promotion de l'AEPHA

#### FOURNITURE DES SERVICES D'EAU POTABLE

1. Volonté des usagers (populations, entreprises) de payer pour un service amélioré
2. Gestion professionnelle des services d'eau en milieu urbain par l'ONEA
3. Fonctionnement régulier de l'ADAE

1. Faible satisfaction de la demande en services AEP
2. Faible efficacité de la gestion des systèmes d'AEP en milieu rural
3. Important déficit de ressources en eau mobilisées
4. Irrégularité du service d'eau dans les zones semi-urbaines

#### FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

1. Utilisation d'approches innovantes pour la mobilisation sociale pour l'assainissement familial
2. Interventions d'opérateurs privés informels dans la gestion des boues de vidange
3. Existence d'un site foncier mobilisable par la Commune pour construire la station de traitement et de valorisation des boues de vidange

1. Taux élevé de la DAL
2. Taux élevé de ménages équipés en ouvrages non homologués (latrines traditionnelles)
4. Non adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement par la majeure partie de la population
5. Inexistence de centre de traitement et/ou de valorisation des eaux usées et des boues de vidange.

#### FINANCEMENT

1. La forte contribution des usagers au financement du secteur de l'AEPHA

1. Faiblesse de l'allocation budgétaire par la commune au développement des services d'AEPHA
2. Absence de stratégie de mobilisation des ressources



## LES OPPORTUNITÉS & MENACES DES SERVICES D'AEPHA



### Opportunités



### Menaces

#### GOUVERNANCE

1. Mise en œuvre de la feuille de route AMOC par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement à compter de 2016
2. Possibilités de partenariat public-privé
3. Mise en œuvre de programme d'appui aux collectivités territoriale

1. Tendance des jeunes à une posture de défiance envers les autorités communales
2. Non maîtrise du développement des espaces habités en milieu urbain et rural
3. Accroissement des identités communautaristes
4. Cristallisation des divergences politiques entre les élus locaux

#### FOURNITURE DES SERVICES D'AEP

1. Mise en œuvre des programmes pour l'atteinte des ODD : PN-AEP, PN-GIRE, P-GIRE, PN-GEA, PN-AEUE
2. Mise en œuvre du Plan stratégique ONEA (2016-2020)
3. AFDH et l'approche service adoptées par les autorités nationales
4. Engagement du personnel enseignant et de santé dans la gestion des services d'AEPHA

1. Méconnaissance du potentiel (quantité et qualité) réel des ressources en eau
2. Pollution des ressources en eau par les activités industrielles, agricoles et artisanales
3. Incidence significative de la pauvreté monétaire
4. Faible disponibilité et coût élevé de l'énergie électrique
5. Iniquité entre d'une part le milieu urbain, et d'autre part les milieux rural et périurbain en termes d'offre des services d'eau

#### FOURNITURE DES SERVICES D'AEUE

1. Mise en œuvre des programmes pour l'atteinte des ODD : PN-GEA, PN-AEP, PN-AEUE, PN-GIRE
2. Potentiel de réutilisation des sous-produits de l'assainissement en agriculture.

1. Incidence significative de la pauvreté monétaire
2. Lent changement de mentalités ou résistance à l'adoption de bonnes pratiques

#### FINANCEMENT

1. Engagement politique à lutter pour l'accès universel à l'AEPHA : vision « zéro corvée d'eau », FDAL (80%), du Président du Faso
2. Disponibilité de partenaires à accompagner le secteur de l'AEPHA dans le développement des services (Etat, ONG, PACT, coopération multilatérale et bilatérale, Coopération décentralisée)
3. Potentiel de financement auprès d'entreprises minières dotées de programme RSE

1. Insuffisante allocation de ressource à l'AEPA
2. Faible capacité de mobilisation des ressources financières de la commune



## LES ENJEUX & DÉFIS

### ENJEUX

Santé des populations et qualité de vie des ménages	+	Climat social inclusif et crédibilité des autorités communales
+		+
Santé environnementale	+	Productivité économique de la commune

### DÉFIS



#### Au plan de la gouvernance

- Leadership des autorités communales dans la fourniture de l'eau potable et l'assainissement
- Service technique en charge de l'AEPHA efficace
- Mutualisation d'aspects de l'AEPHA dans le cadre de la coopération intercommunale
- Animation permanente des cadres de concertation et des instances de redevabilité
- Veille et participation citoyenne



#### Au plan technique

- Mobilisation des ressources en eau suffisantes pour l'AEP
- Amélioration continue des services d'AEP
- Capacités des opérateurs (personne physique ou morale) à fournir des services de qualité
- Changement de comportement des populations par rapport aux services d'AEPHA
- Développement des services d'assainissement des eaux usées et excréta intégrant la valorisation



#### Au plan financier

- Mobilisation des financements endogènes pour l'amélioration des services d'AEPHA
- Développement de partenariats pour le financement durable des services d'AEPHA : PTF, public-privé, coopération décentralisée, ONG, OSC







## 2<sup>ème</sup> partie

# STRATÉGIE COMMUNALE POUR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Un service public est une activité d'intérêt général qu'accomplit l'administration pour le bien de ses usagers en ayant pour principes : de servir tout le monde, partout et à tout moment, de les traiter équitablement, de les faire contribuer aux frais occasionnés par le service, de l'adapter à l'évolution des mœurs, du peuplement et des techniques. C'est cette approche que le Burkina Faso a choisi pour la fourniture de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excréta.

Le développement des services publics exige aussi une approche systémique qui prend en compte tous les maillons de la chaîne de valeurs des services ainsi que des usagers conscients de leurs droits et devoirs.

C'est sur la base de ces considérations qu'ont été élaborés : (i) les fondements, (ii) les principaux changements, (iii) les buts poursuivis par la commune, (iv) les leviers à activer, (v) les axes stratégiques et (vi) les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation.



**En 2030, la gouvernance communale dynamique fait de Niangoloko une référence en matière d'accès à des services durables d'eau potable et d'assainissement partout, pour tous et à tout moment.**

## FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE COMMUNALE

Les référentiels nationaux et internationaux du développement de l'AEPHA

### › Au niveau mondial et sous-régional

Les ODD adoptés en 2015 par les Etats membres des Nations Unies, constituent le référentiel pour la mise en œuvre du développement durable au niveau national et aux niveaux sous-régional et mondial. L'objectif 6 relatif à l'eau et à l'assainissement est de « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Au niveau sous-régional, à la suite de l'AfricaSan tenu en 2014 au Sénégal, les gouvernements africains, à travers la déclaration de N'gor, s'engagent en mai 2015 à réaliser un accès universel aux services appropriés et durables d'hygiène et d'assainissement d'ici 2030.

Dans cette perspective, le développement des services publics d'AEPHA exige une approche systémique qui prend en compte d'une part tous les maillons de la chaîne de valeurs des services et d'autre part la prise de conscience par les citoyens de leurs droits et devoirs.

### › Au niveau national

Le cadre programmatique, bien hiérarchisé, comprend :

- Les politiques et stratégies nationales relatives à l'eau potable et à l'assainissement : les différentes stratégies nationales mettent au cœur de leurs actions : la prise de mesures institutionnelles pour impliquer tous les acteurs, le rôle des acteurs locaux, notamment les communes en tant qu'acteurs privilégiés et le renforcement des capacités de tous les acteurs pour assurer la durabilité des services.
- Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) ambitionne d'atteindre la vision zéro corvée d'eau qui consiste à doter tous les villages d'ouvrages d'AEP, à les rapprocher des habitats et à assurer leur entretien afin de garantir la permanence du service de l'eau. Il prévoit également d'améliorer l'accès à l'assainissement et le cadre de vie des burkinabè.
- Les cinq programmes opérationnels du secteur de l'eau et de l'assainissement pour la période 2015-2030 : PN-AEP, PN-AEUE, PN-GEA, PN-GIRE, PN-AH.

Ces référentiels s'appuient sur les aspirations des populations et les engagements afférents pris par le gouvernement aux niveaux sous-régional et international.

### › Au niveau communal

Le cadre de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excréta est caractérisé par :

- le transfert de compétences en matière de fourniture de services d'AEPHA de l'État aux communes qui leur confèrent la maîtrise d'ouvrage locale,
- le transfert des ressources financières et humaines qui leur donnent les moyens de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
- les textes organisant la coopération intercommunale qui permet la mutualisation de la gestion des services d'AEPHA.

Les nouveaux programmes en matière d'AEPHA (PN-AEUE et PN-AEP) à l'horizon 2030 consacrent le maintien de cette option stratégique.



# NIANGOLOKO EST UNE RÉFÉRENCE

## LES PERFORMANCES COMMUNALES SONT RECONNUES AU NIVEAU NATIONAL ET CITÉES EN EXEMPLE

### POUR TOUS

### PARTOUT

### A TOUT MOMENT

#### La gouvernance communale dynamique

- › L'exécutif communal exerce son leadership.
- › Les acteurs participent de façon organisée.
- › Les services techniques et administratifs municipaux fonctionnent de façon coordonnée.

La gouvernance est inclusive : toutes les parties prenantes sont sensibilisées pour une pleine implication.

L'action publique est effective en milieu urbain et rural.

L'exécutif communal :  
- effectue un suivi régulier du fonctionnement des services,  
- informe régulièrement les populations.

#### Accès à des services durables d'eau potable

- › Selon les normes, critères et indicateurs en vigueur au Burkina Faso (échelles de service du JMP).
- › Non-régression.

Tout habitant en dispose, quelles que soient ses conditions sociales : en particulier les personnes vulnérables (personne à faible revenu, personne vivant avec un handicap et les personnes ayant des besoins particuliers).  
Chacun dispose de la quantité d'eau souhaitée.

La couverture géographique est améliorée :  
- en milieu rural, les distances sont réduites  
- la desserte de toutes les zones en Bornes Fontaines ou Branchements Particuliers est améliorée en milieu urbain

Le suivi et la maintenance préventive des PMH sont effectués  
Les commandes de réparations des PMH par les AUE sont satisfaites en moins de 3 jours  
Le service est continu au niveau des AEPS et du réseau ONEA

#### Accès à des services durables d'assainissement

- › Selon les normes, critères et indicateurs en vigueur au Burkina Faso (échelles de service du JMP)
- › Non-régression

Tout habitant en dispose, quelles que soient ses conditions sociales : en particulier les personnes vulnérables (personne à faible revenu, personne vivant avec un handicap et les personnes ayant des besoins particuliers).

L'accès aux services en milieux rural et urbain est amélioré :  
- dans les ménages,  
- dans les écoles et les centres de santé,  
- dans les lieux de culte,  
- dans les autres lieux publics : gares, marchés, abattoirs, grands axes routiers.

L'offre de construction des ouvrages d'assainissement est assurée.  
L'offre de service de vidange de qualité est assurée.  
Les boues de vidanges ou les excréta sont traités avec le moins de risque pour la santé humaine et l'environnement.





## Vision et principes de la commune

### > Vision

La vision des autorités communales relative à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement des eaux usées et excréta dans la perspective de l'ODD 6 est :

**« En 2030, la gouvernance communale dynamique fait de Niangoloko une référence en matière d'accès à des services durables d'eau potable et d'assainissement partout, pour tous et à tout moment ».**

### > Principes

La commune de Niangoloko retient les principes ci-dessous qui guideront le présent plan. Ils complètent ou précisent les principes de la politique nationale dans le secteur de l'eau ainsi que ceux de la décentralisation.

#### Redevabilité

Les principaux acteurs (mairie, services techniques déconcentrés, opérateurs de service, ONG/Associations) sont tenus à rendre compte de leurs actions. Elle renvoie à :

- la reddition des comptes qui se fait selon trois modalités : la disponibilité des informations et données, le rapportage et le compte-rendu public.
- la responsabilité par rapport aux actes posés par les acteurs, notamment quand ceux-ci sont négatifs. Ce qui justifie l'application de taxes ou d'amendes en cas de pollution et de redevances en cas de prélèvement d'eau en quantité importante ou l'application de sanctions administratives ou morales en cas de violation des droits humains.

#### Non-discrimination

Prise en compte systématique de façon équitable de toutes les couches sociales et en particulier des personnes vulnérables.

#### Faire-Faire

Contractualisation ou délégation la mise en œuvre de certaines actions du plan en privilégiant les compétences locales et régionales.

#### Participation

Implication de toutes les couches sociales ainsi que de la diaspora en tenant compte de leurs contributions sociales, techniques ou financières.

#### Solidarité

Valorisation des mécanismes sociaux ou institutionnels assurant la protection, le partage et la mutualisation.

## BUTS POURSUIVIS ET CONVERGENCES

> En matière d'approvisionnement en eau potable :

- accès de la majorité de la population à un service géré en toute sécurité,
- accès de tous les centres de santé et des écoles à un service de base.

> En matière d'assainissement des eaux usées et excréta :

- fin de la défécation à l'air libre,
- accès de tous les centres de santé et des écoles à un service de base,
- accès de tous à un service géré en toute sécurité,
- valorisation des sous-produits de l'AEUE.

> En termes de convergences, ces buts poursuivis par la commune de Niangoloko s'inscrivent :

- dans le planning national. Le PSC-SPEA balise le cheminement de la commune dans la réalisation des programmes nationaux (PN-AEP, PN-AEUE), en vue d'atteindre les résultats de l'ODD 6,
- dans la programmation communale : le PSC-SPEA sert de référentiel à la programmation et à la conduite des actions dans le domaine de l'AEUPA contenues dans le plan communal de développement. Toute intervention entreprise devra être en lien avec les axes du plan et contribuer à l'atteinte d'un ou de plusieurs de ces résultats.





## PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Les principaux changements à opérer pour créer les conditions d'atteinte de l'ODD 6 sont les suivants :

### 1. L'amélioration de l'accès aux services

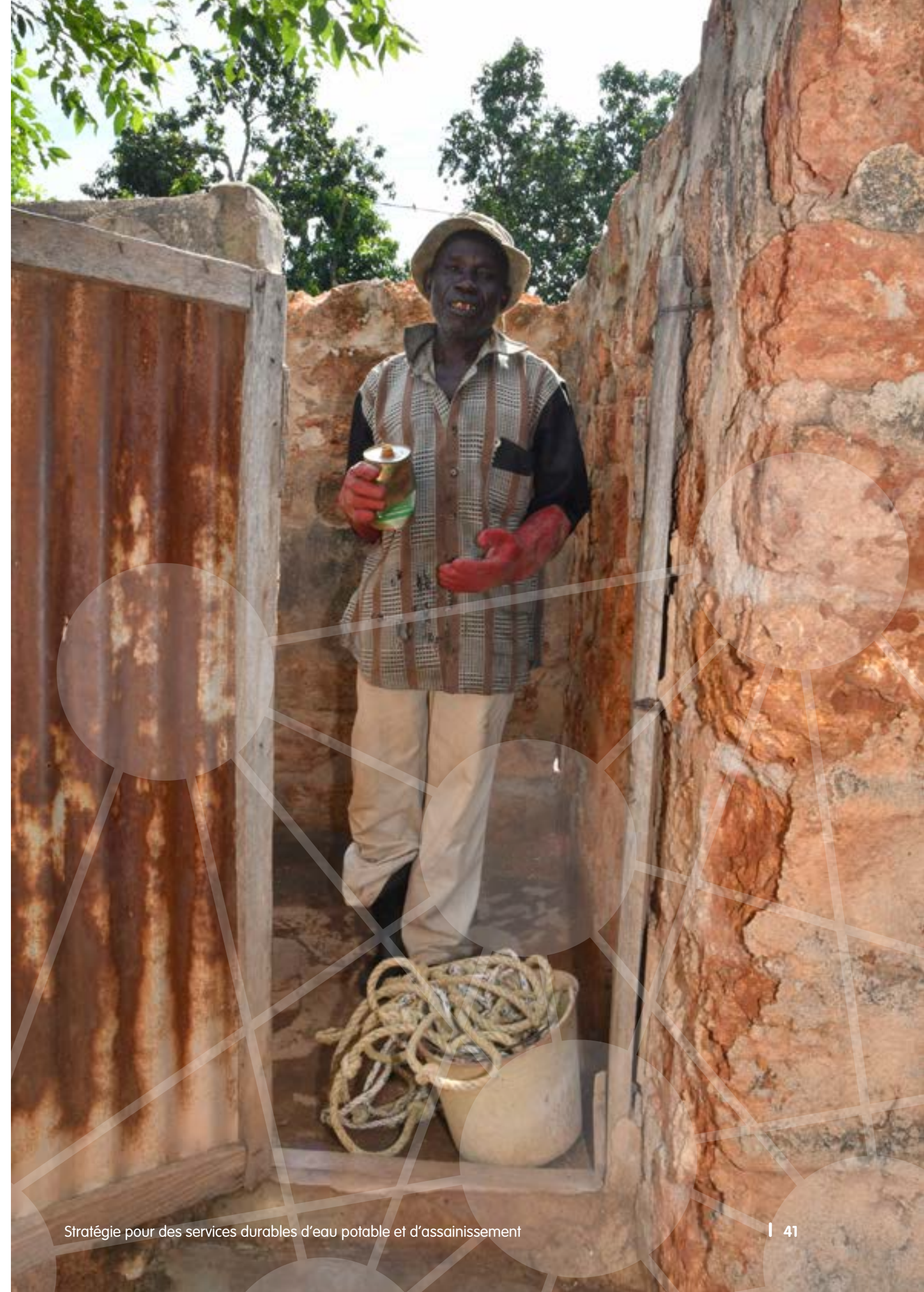
- rendre effectif l'approche service tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En matière d'AEP, elle exige la qualité, la quantité et la disponibilité effective de l'eau, ainsi que des prix abordables pour toutes les catégories d'usagers. En matière d'accès à l'AEUE, l'approche service intègre le confinement, le déstockage hygiénique, le traitement et éventuellement la valorisation afin de réduire les risques pour la santé de l'homme et de l'environnement,
- prendre en compte des besoins particuliers (personnes vivant avec un handicap, femmes et jeunes filles, enfants) et les personnes vulnérables,
- soutenir la valorisation des sous-produits de l'assainissement des eaux usées et excréta,
- appliquer la planification axée sur les résultats,
- s'aligner sur les indicateurs d'accès aux services de l'ODD 6.1 (eau potable) et de l'ODD 6.2 (assainissement) en tenant compte des réalités locales,
- améliorer la mobilisation de financements endogènes au profit des services d'AEPHA.

### 2. La gestion des services

- prendre en compte l'approche fondée sur les droits humains dans l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement.
- professionnaliser la gestion du service au niveau des pompes à motricité humaine et des AEPS,
- organiser la gestion de la filière de l'assainissement des eaux usées et excréta.

### 3. La mobilisation sociale

- lever les barrières socio-culturelles à la priorisation de l'assainissement et à la consommation des sous-produits de l'assainissement le cas échéant,
- intégrer le renforcement des capacités des citoyens dans la mobilisation sociale.





## LEVIERS À ACTIVER

La mise en œuvre du plan stratégique requiert l'activation de certains leviers, comme le leadership et le partenariat, afin d'accélérer efficacement le processus.

### 1. Leadership communal

De façon globale, la commune à travers toutes ses composantes, est l'acteur central pour la conduite du processus avec le soutien de l'Etat et des PTF. En l'occurrence, le conseil municipal, le maire et l'administration communale constituent le trio qui doit porter le développement des services d'AEPHA. Le leadership communal est porté par le maire qui bénéficie du soutien permanent du conseil municipal.

Le maire et son administration sont aux avant-postes, pour assurer l'effectivité de l'accès des services aux populations. Ils assurent la responsabilité des activités suivantes : l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions, l'organisation et l'animation des acteurs, la collaboration proactive avec les services techniques déconcentrés, la recherche de financement, la commande publique et le suivi-évaluation de l'avancement du processus.

### 2. Partenariats

Il est indispensable que la commune parvienne à susciter et développer des partenariats opérationnels lui permettant de relever tous les défis. Les principaux partenariats à consolider sont les suivants :

- avec les autres communes pour développer le service,
- avec les PTF pour financer les infrastructures et améliorer la gestion afin d'atteindre les objectifs de croissance, d'innovation, et de consolidation,
- avec la société civile, notamment avec les associations locales à base communautaire qui sont à mettre à contribution pour la mobilisation et l'adhésion sociales y compris la levée des barrières socio-culturelles,
- avec les ressortissants et les opérateurs économiques,
- avec le privé, à travers des modalités contractuelles pertinentes, pour la fourniture de biens, services et travaux et la gestion des services.

## AXES STRATÉGIQUES

L'atteinte de l'ODD 6 exige (i) des autorités compétentes et engagées possédant les ressources budgétaires suffisantes pour répondre aux besoins, (ii) des opérateurs professionnels et motivés par les performances de leurs affaires, (iii) des usagers conscients de leurs droits et devoirs y compris en termes de financement des coûts des services, (iv) des structures d'appui-conseil compétentes, créatives et réactives, (v) des partenaires financiers engagés, (vi) un cadre législatif, juridique et réglementaire favorable dont les autorités nationales ont la principale responsabilité, (vii) des solutions techniques et technologiques couvrant tous les aspects de la fourniture des services et adaptées aux exigences des populations et aux spécificités géographiques.

Le plan stratégique prend tout cela en compte et s'articule autour de cinq axes stratégiques. Ceux-ci sont définis sur la base d'une approche systémique qui prend en compte les exigences de la réalisation de l'ODD 6 et tous les maillons de la chaîne de fourniture des services d'AEPHA. Les axes stratégiques complémentaires sont les suivants :

- accroissement de la performance institutionnelle de la mairie,
- accès universel à des services d'eau potable améliorés,
- accès universel à des services adéquats d'assainissement des eaux usées et excréta,
- gestion professionnelle des services d'AEPHA,
- renforcement des capacités de participation citoyenne.





### Axe stratégique n°1 : ACCROISSEMENT DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE DE LA MAIRIE

La commune doit se doter des compétences nécessaires pour pouvoir être performante dans l'orientation, le suivi du processus et le contrôle de la qualité des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta.

Les objectifs spécifiques de l'axe stratégique n°1 sont :

- construire le leadership de l'autorité communale dans la fourniture des services d'approvisionnement en eau potable et assainissement des eaux usées et excréta,
- mobiliser et stimuler l'engagement concret des leaders sociaux, économiques et religieux de l'espace communal au profit des objectifs du plan stratégique,
- renforcer les services de la mairie (organisation et dotation de la commune en ressources humaines, matérielles et financières),
- habiliter l'environnement institutionnel et réglementaire pour la fourniture des services d'AEPHA (arrêtés communaux pour la légalisation des actions),
- développer la coopération intra et inter communale en vue d'asseoir la maîtrise d'ouvrage locale des services d'AEPHA,
- mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique,
- améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur sous l'angle de l'atteinte de l'ODD 6.

#### Résultats intermédiaires

- Ri 1.1.** L'autorité communale est engagée pour l'amélioration des services publics d'AEPHA.
- Ri 1.2.** La fourniture des services d'AEPHA est axée sur les résultats.
- Ri 1.3.** Des relations de partenariat pour la fourniture des services d'AEPHA sont opérationnelles.

#### Résultat stratégique attendu en 2030

**Rs 1.** La commune est dynamique et opérationnelle dans la fourniture des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta.

### Axe stratégique n°2 : ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES D'EAU POTABLE AMÉLIORÉS

L'accès universel à l'eau potable implique une offre de services diversifiée et améliorée, dont la qualité respecte les normes.

Il s'agit de créer les conditions matérielles en termes d'infrastructures pour assurer progressivement un service d'eau potable géré en toute sécurité. Les objectifs spécifiques de cet axe stratégique s'inscrivent dans la poursuite de ceux du PN-AEP :

- satisfaire durablement les besoins en eau potable de la population, en appliquant l'approche fondée sur les droits humains,
- mettre à disposition des ressources en eau qui permettent d'assurer la continuité du service.

#### Résultats intermédiaires

- Ri 2.1.** L'accès par les populations aux services publics d'eau potable est amélioré.
- Ri 2.2.** L'accès à l'eau potable dans les lieux publics et établissements à haute fréquentation du public et dans les unités industrielles et artisanales est assuré.
- Ri 2.3.** L'exploitation des ressources en eau est optimisée.

#### Résultat stratégique attendu en 2030

**Rs 2.** Tous les habitants de la commune ont un accès, en tout lieu, à des services équitables d'eau potable gérés en toute sécurité.



### Axe stratégique n°3 : ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES ADÉQUATS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA

L'accès universel à l'assainissement se veut durable et équitable, impliquant une diversification et une amélioration continues, adaptées aux différents besoins spécifiques.

Les objectifs spécifiques à la réalisation de cet axe stratégique s'inscrivent dans la poursuite de ceux du PN-AEUE :

- mettre fin à la défécation à l'air libre,
- assurer que la population ait un accès durable aux services d'assainissement comme le requiert l'approche fondée sur les droits humains,
- promouvoir le changement de comportement par l'adoption pérenne des pratiques adéquates d'hygiène,
- améliorer les conditions de collecte, d'évacuation, de déstockage, de traitement et de valorisation des eaux usées et excréta.

#### Résultats intermédiaires

**Ri 3.1.** L'accès à l'assainissement familial des eaux usées et excréta est amélioré.

**Ri 3.2.** L'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta dans les lieux et établissements à haute fréquentation du public est amélioré.

**Ri 3.3.** Les eaux usées, excréta et déchets liquides dangereux sont traités

#### Résultat stratégique attendu en 2030

**Rs 3.** Tous les habitants de la commune ont, en tout lieu, un accès à des services équitables d'assainissement des eaux usées et excréta gérés en toute sécurité.

### Axe stratégique n°4 : GESTION PROFESSIONNELLE DES SERVICES D'AEPHA

La gestion professionnelle des services d'AEPHA passe non seulement par la professionnalisation des opérateurs de services mais aussi par l'adoption de modèles efficaces de gestion des services d'AEPHA. Ceux-ci doivent s'adapter à la fois aux exigences des populations et aux contraintes des opérateurs de gestion des services.

Dans cette perspective, la commune doit également de se doter d'instruments modernes de suivi et de contrôle des opérateurs des services d'AEPHA afin de les obliger à rendre un service de qualité aux populations. Il s'agit :

- de promouvoir la professionnalisation des opérateurs de services,
- d'accompagner les innovations dans la fourniture de services,
- d'accompagner les initiatives de valorisation des sous-produits de l'AEUE.

#### Résultats intermédiaires

**Ri 4.1.** La gestion des services publics d'eau potable est efficace.

**Ri 4.2.** La gestion des services d'assainissement des eaux usées et excréta est améliorée.

**Ri 4.3.** Les sous-produits de l'AEUE sont valorisés.

#### Résultat stratégique attendu en 2030

**Rs 4.** Les services d'AEPHA fournis aux usagers sont dynamiques et adaptés aux besoins des populations.



### Axe stratégique n°5 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE

L'accès universel à l'AEPHA en 2030 ne peut reposer exclusivement sur l'engagement des autorités municipales. Le plein aboutissement aux cibles de l'ODD 6 exige la participation au processus des citoyens pris individuellement ou en communauté. Dans cette optique, le renforcement des capacités des citoyens s'impose.

Il s'agit de créer les conditions de la durabilité des services à travers les objectifs spécifiques suivants :

- assurer la gestion des services d'AEPHA dans la transparence,
- amener les populations à intégrer l'accès à l'eau potable et l'assainissement comme une priorité dans leurs dépenses,
- amener les populations à cerner l'importance de l'AEPHA dans le développement économique et social de la commune,
- amener les populations à exiger le respect de leurs droits tout en ayant conscience de leurs propres responsabilités.

#### Résultats intermédiaires

**Ri 5.1.** Les populations sont des parties prenantes du processus de changement en AEPHA.

**Ri 5.2.** Les populations exercent le contrôle citoyen de la fourniture des services d'AEPHA

#### Résultat stratégique attendu en 2030

**Rs 5.** Les populations exigent le respect de leurs droits et assument leurs devoirs dans la fourniture des services d'AEPHA.





## TABLEAUX DE BORD DES EXTRANTS DES AXES

Etabli par axe stratégique, chaque tableau de bord permet de cerner la période d'effectivité des résultats intermédiaires et des extrants afin de conférer l'atteinte du résultat stratégique rattaché à l'axe.



### Axe stratégique 1 :

## ACCROISSEMENT DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE DE LA MAIRIE

Période indicative de mise en oeuvre

2018 – 2020	2021 – 2025	2026 – 2030
-------------------	-------------------	-------------------

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 : La commune est dynamique et opérationnelle dans la fourniture des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta

#### Ri 1.1. L'AUTORITÉ COMMUNALE EST ENGAGÉE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES D'AEPHA.

Extrant 1.1.1 - les ressources financières allouées par la commune à l'AEPHA sont accrues	✓	✓	✓
Extrant 1.1.2 - la commune est structurée pour exercer la maîtrise d'ouvrage locale d'AEPHA	✓		
Extrant 1.1.3 - les textes réglementaires sont mis à jour	✓		
Extrant 1.1.4 - la commune est dotée de ressources (humaines, financières et logistiques) suffisantes pour gérer les services d'AEPHA	✓	✓	
Extrant 1.1.5 - des modèles de contrat pour la gestion des systèmes publics d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta sont disponibles	✓	✓	✓

#### Ri 1.2. LA FOURNITURE DES SERVICES D'AEPHA EST AXÉE SUR LES RÉSULTATS.

Extrant 1.2.1 - un plan de travail annuel est disponible	✓	✓	✓
Extrant 1.2.2 - l'animation des cadres de concertation pour la fourniture des services d'AEPHA est effective	✓	✓	✓
Extrant 1.2.3 - un dispositif de suivi-évaluation de la fourniture des services, prenant en compte les orientations nationales, est opérationnel	✓	✓	✓
Extrant 1.2.4 - les redditions des comptes aux citoyens sont planifiées et exécutées	✓	✓	✓

#### Ri 1.3. DES RELATIONS DE PARTENARIAT POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'AEPHA SONT OPÉRATIONNELLES.

Extrant 1.3.1 - des possibilités d'intercommunalité pour la fourniture des services d'AEPHA sont valorisées	✓	✓	
Extrant 1.3.2 - des PTF, des acteurs du secteur privé, des OSC, des ONG et des ressortissants de la diaspora financent ou apportent des appuis techniques aux ménages et à la commune dans la réalisation du plan stratégique	✓	✓	✓
Extrant 1.3.3 - les appui-conseils des services déconcentrés de l'Etat à la commune sont effectifs	✓	✓	✓
Extrant 1.3.4 - une stratégie de mobilisation des ressources pour le développement des services d'AEPHA est disponible	✓	✓	



Axe stratégique 2 :

ACCÈS UNIVERSEL<sup>7</sup> À DES SERVICES AMÉLIORÉS D'EAU POTABLE

Période indicative de mise en oeuvre

2018	2021	2026
-	-	-
2020	2025	2030

**RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 : Tous les habitants de la commune ont un accès, en tout lieu, à des services équitables d'eau potable gérés en toute sécurité**

**Ri 2.1. L'ACCÈS PAR LES POPULATIONS AUX SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE EST AMÉLIORÉ.**

Extrant 2.1.1 - tous les ménages ont accès à une source d'eau potable <sup>8</sup>	✓	✓	
Extrant 2.1.2 - les ménages accèdent à des niveaux de service améliorés d'AEP <sup>9</sup>	✓	✓	✓

**Ri 2.2. L'ACCÈS À L'EAU POTABLE EST ASSURÉ DANS LES LIEUX PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS À HAUTE FRÉQUENTATION DU PUBLIC ET DANS LES UNITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.**

Extrant 2.2.1 - l'accès à l'eau potable est assuré dans les établissements scolaires	✓	✓	
Extrant 2.2.2 - l'accès à l'eau potable est assuré dans les centres de santé			
Extrant 2.2.3 - l'accès à l'eau potable est assurée dans les lieux publics (gares, marchés, lieux de sport, de culte)			
Extrant 2.2.4 - l'accès efficace à l'eau potable des unités économiques est assuré	✓	✓	✓

**Ri 2.3. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES EN EAU EST OPTIMISÉE.**

Extrant 2.3.1 - les possibilités de mobilisation des ressources en eau et de mutualisation de la production d'eau potable sont valorisées (création de centres de production d'eau potable, AEP multi-villages)	✓	✓	✓
Extrant 2.3.2 - les possibilités d'optimisation de l'exploitation des ouvrages d'AEP à fort potentiel sont valorisées	✓	✓	✓
Extrant 2.3.3 - l'efficacité des systèmes AEP est améliorée (établissement de bilan d'eau, bilan énergétique, etc.)	✓	✓	✓
Extrant 2.3.4 - la réglementation sur les périmètres de protection des sources d'eau est appliquée		✓	✓

Axe stratégique 3 :

ACCÈS UNIVERSEL<sup>10</sup> À DES SERVICES ADÉQUATS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA

Période indicative de mise en oeuvre

2018	2021	2026
-	-	-
2020	2025	2030

**RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 : Tous les habitants de la commune ont, en tout lieu, un accès à des services équitables d'assainissement des eaux usées et excréta gérés en toute sécurité.**

**Ri 3.1. L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT FAMILIAL DES EAUX USÉES ET EXCRETA EST AMÉLIORÉ**

Extrant 3.1.1 - fin de la défécation à l'air libre		✓	
Extrant 3.1.2 - les ménages ont accès à des niveaux de services améliorés d'AEUE (toilettes, lavage des mains)	✓	✓	✓
Extrant 3.1.3 - la gestion des eaux grises est assurée dans les ménages	✓	✓	✓
Extrant 3.1.4 - des opérateurs privés sont engagés dans la mise à disposition des matériels et matériaux pour la construction des ouvrages d'AEUE au niveau familial	✓	✓	✓

**Ri 3.2. L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT DANS LES LIEUX À HAUTE FRÉQUENTATION DU PUBLIC EST AMÉLIORÉ**

Extrant 3.2.1 - l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta est assuré dans les centres de santé	✓	✓	✓
Extrant 3.2.2 - l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta est assuré dans les établissements scolaires	✓	✓	✓
Extrant 3.2.3 - l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta est assuré dans les lieux publics (gares, marchés, lieux de culte etc.)	✓	✓	✓

**Ri 3.3. LES EAUX USÉES, EXCRETA ET DÉCHETS LIQUIDES DANGEREUX SONT TRAITÉS**

Extrant 3.3.1 - des systèmes de traitement et/ou de valorisation des eaux usées et excréta (Station de traitement des boues de vidange, centre de compostage, sites d'hygiénisation) sont disponibles et fonctionnels en milieu urbain		✓	
Extrant 3.3.2 - des systèmes de traitement et/ou de valorisation des eaux usées et excréta (centre de compostage, sites d'hygiénisation) sont disponibles et fonctionnels en milieu rural		✓	
Extrant 3.3.3 - les déchets liquides dangereux sont traités en respectant les normes en vigueur		✓	✓



**Axe stratégique 4 :**

**GESTION PROFESSIONNELLE DES SERVICES D'AEPHA**

**Période indicative de mise en oeuvre**

2018	2021	2026
-	-	-
2020	2025	2030

**RÉSULTAT STRATÉGIQUE 4 : Les services d'AEPHA fournis aux usagers sont dynamiques et adaptés aux besoins des populations**

**Ri 4.1. LA GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE EST EFFICACE**

Extrant 4.1.1 - tous les systèmes publics d'approvisionnement en eau potable sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public avec un contrat de performances	✓	✓	✓
Extrant 4.1.2 - la qualité de l'eau distribuée par le réseau urbain d'eau potable est conforme aux normes en vigueur	✓	✓	✓
Extrant 4.1.3 - la qualité de l'eau distribuée par les PMH, les AEPS et PEA est conforme aux normes en vigueur		✓	✓
Extrant 4.1.4 - les méthodes de désinfection à domicile de l'eau souillée destinée à la consommation sont utilisées par les usagers en cas de besoin	✓	✓	✓
Extrant 4.1.5 - un plan de renforcement de capacités des acteurs de l'approvisionnement en eau potable est mis en œuvre	✓	✓	✓

**Ri 4.2. LA GESTION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA EST AMÉLIORÉE**

Extrant 4.2.1 - la réglementation en matière de gestion des eaux usées et excréta et des déchets liquides dangereux est appliquée	✓		
Extrant 4.2.2 - les usagers sont sensibilisés à l'utilisation hygiénique et adéquate des latrines en vue de faciliter la vidange et la valorisation des EUE	✓	✓	✓
Extrant 4.2.3 - tous les ouvrages d'assainissement des EUE sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public avec un contrat de performances	✓	✓	✓
Extrant 4.2.4 - la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta dans les écoles et les centres de santé est organisée		✓	
Extrant 4.2.5 - le marché de la vidange de eaux usées et excréta est organisé		✓	
Extrant 4.2.6 - les boues de vidange sont hygiéniquement gérées et traitées		✓	✓
Extrant 4.2.7 - un plan de renforcement de capacités des acteurs de l'AEUE est mis en œuvre	✓	✓	✓

**Ri 4.3. LES SOUS-PRODUITS DE L'AEUE SONT VALORISÉS**

Extrant 4.3.1 - la valorisation des sous-produits de l'AEUE est effective		✓	✓
Extrant 4.3.2 - les sous-produits ou les produits dérivés de l'AEUE sont contrôlés conformément aux textes en vigueur		✓	✓

**Axe stratégique 5 :**

**GESTION PROFESSIONNELLE DES SERVICES D'AEPHA**

**Période indicative de mise en oeuvre**

2018	2021	2026
-	-	-
2020	2025	2030

**RÉSULTAT STRATÉGIQUE 5 : Les populations connaissent leurs droits et assument leurs devoirs dans l'exécution des services d'AEPHA**

**Ri 5.1. LES POPULATIONS SONT PARTIES PRENANTES DU PROCESSUS DE CHANGEMENT EN AEPHA**

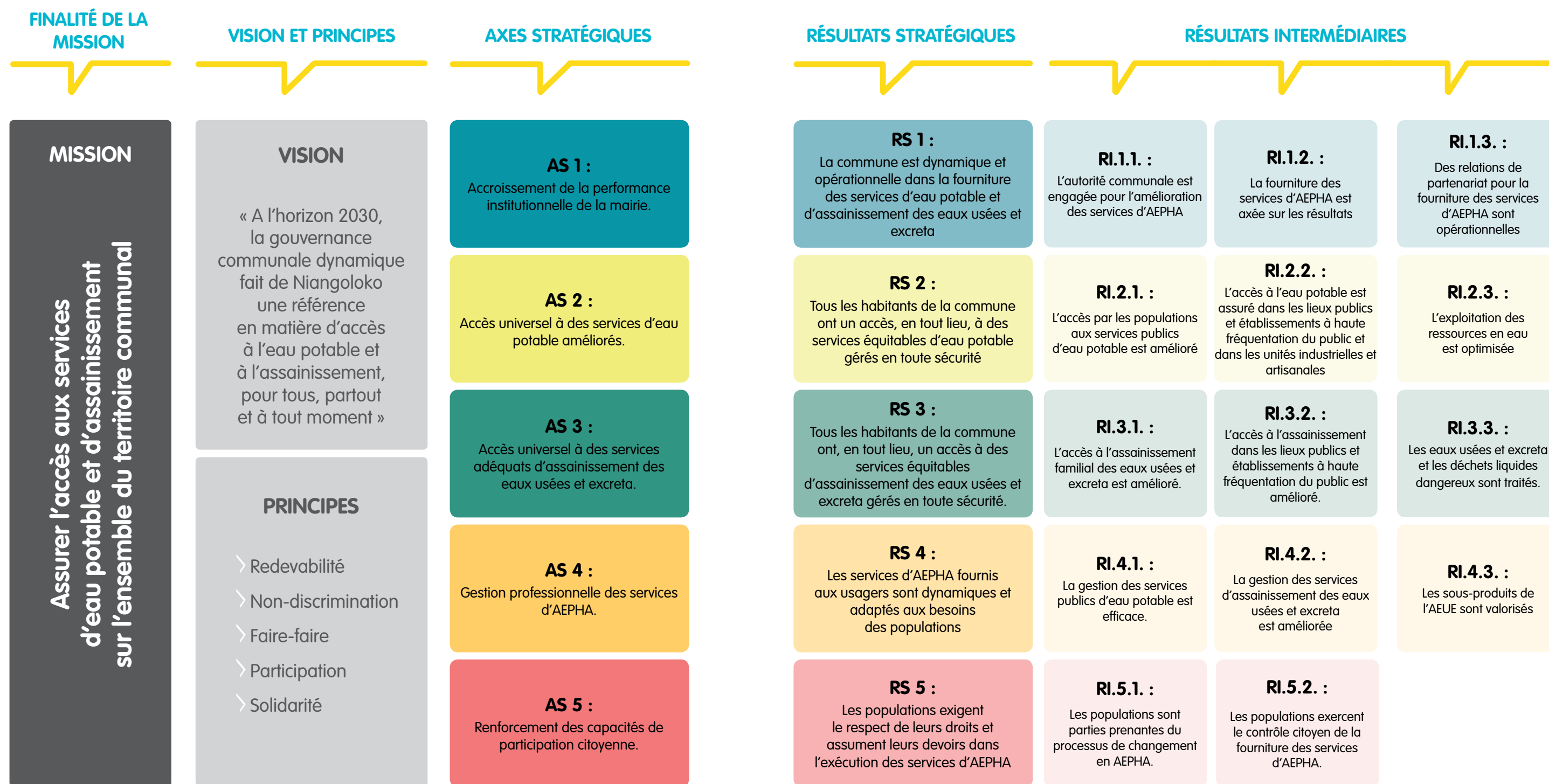
Extrant 5.1.1 - les populations connaissent leurs droits et devoirs en matière d'AEPHA	✓	✓	✓
Extrant 5.1.2 - les populations assument leurs devoirs de citoyen (autoréalisation en assainissement, contribution aux services d'eau et d'assainissement)	✓	✓	✓
Extrant 5.1.3 - les leaders locaux (autorités coutumières et religieuses, leaders d'opinion) prennent et tiennent des engagements spécifiques pour la mise en œuvre du plan stratégique	✓	✓	✓

**Ri 5.2. LES POPULATIONS EXERCENT LE CONTRÔLE CITOYEN DE LA FOURNITURE DES SERVICES D'AEPHA**

Extrant 5.2.1 - les OSC sont outillées pour la promotion de la citoyenneté dans l'AEPHA	✓	✓	✓
Extrant 5.2.2 - les citoyens (populations, OSC, leaders locaux) veillent au respect des engagements des acteurs de la fourniture des services d'AEPHA	✓	✓	✓
Extrant 5.2.3 - les OSC et leaders locaux veillent à l'équité, la transparence et la prise en compte des préoccupations des populations ainsi qu'au respect des engagements des parties impliquées	✓	✓	✓



### Logique des résultats du plan stratégique





## MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

La réussite de l'exécution du plan stratégique repose non seulement sur une bonne stratégie de mise en œuvre adaptée au contexte de la commune mais aussi sur des mécanismes fiables et la prise en compte des risques et de certains prérequis qui peuvent compromettre la dynamique.

### La stratégie de mise en œuvre

La stratégie de la mise en œuvre du plan propose des activités d'implantation du plan, et des étapes d'opérationnalisation de chacun des 5 axes stratégiques.

#### Les activités d'implantation

1. l'appropriation du plan stratégique par les acteurs communaux : pour cela, l'approche service et l'approche fondée sur les droits humains constituent des référentiels d'action. Ainsi, l'élaboration de plans d'actions périodiques visera, au niveau de chaque axe stratégique, à proposer des activités permettant de consolider et d'assurer l'évolution durable des acquis en termes de service.
2. l'élaboration d'un support de communication sur le plan stratégique (note synthétique et plaquette de présentation),
3. le marketing du plan stratégique auprès des acteurs stratégiques (forces vives locales, autorités nationales, partenaires techniques et financiers potentiels),
4. l'identification et la valorisation des opportunités concrètes de financement et d'appui technique pour l'exécution du plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement.

#### Étapes à considérer dans la construction de la performance institutionnelle de la mairie

L'objectif étant de passer d'une administration des services d'AEPHA à une véritable fourniture de service avec la mairie comme maître d'ouvrage. La démarche consiste à :

1. institutionnaliser l'action publique communale en prenant les textes réglementaires pour améliorer l'environnement institutionnel,
2. structurer l'administration communale pour assurer une gestion axée sur les résultats.

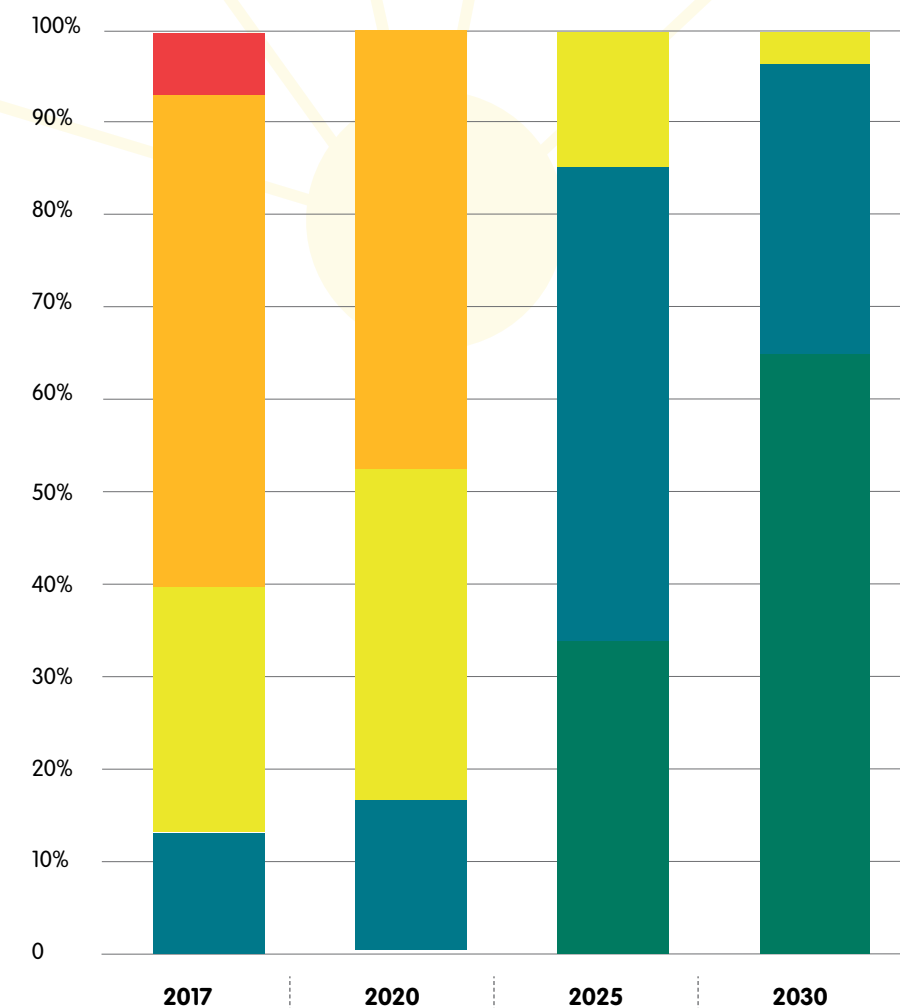
Tout au long du processus, l'autorité communale devra entrer en permanence dans un processus de négociation avec la multitude d'acteurs afin de renforcer sa légitimité et son leadership.

#### Étapes à considérer dans le développement des services d'AEP

La démarche consiste à privilégier les actions à gain rapide en termes d'accès aux services et de mobilisation des acteurs, tout en entrant dans un processus d'amélioration continue de la qualité du service.

Les étapes sont :

1. assurer l'accès de toutes les populations à un ouvrage homologué d'AEP d'ici à 2020,
2. assurer l'accès de tous les centres de santé et de toutes les écoles au moins au service de base d'ici à 2020,
3. assurer l'accès de plus de la moitié de la population au moins au service de base à d'ici à 2025,
4. améliorer la disponibilité de l'eau par la création et la mutualisation des centres de production d'eau à partir de 2025 ,
5. assurer l'accès de la majorité des populations à un service géré en toute sécurité à l'horizon 2030.



	2017	2020	2025	2030
<b>Pas de service</b>	8%	0%	0%	0%
<b>service non amélioré</b>	51%	45%	0%	0%
<b>Service limité</b>	29%	38%	15%	5%
<b>Service de base ou élémentaire</b>	12%	17%	50%	30%
<b>Service géré en toute sécurité</b>	0%	0%	35%	65%

Progression de l'accès aux services d'eau potable dans la commune de Niangoloko



➤ **Étapes à considérer dans le développement des services d'AEUE**

La démarche consiste à privilégier les actions à gain rapide en termes d'accès aux services et de mobilisation des acteurs, tout en entrant dans un processus d'amélioration continue de la qualité du service.

Les étapes sont :

1. éliminer la Défécation à l'air libre (2018-2020),
2. assurer l'accès au moins au service de base dans tous les centres de santé et dans toutes les écoles d'ici à 2020,
3. assurer l'accès de tous au moins au service de base d'ici à 2025,
4. assurer l'accès de tous au service d'assainissement géré en toute sécurité à l'horizon 2030,
5. valoriser les sous-produits de l'AEUE.

➤ **Étapes à considérer dans la professionnalisation de la gestion**

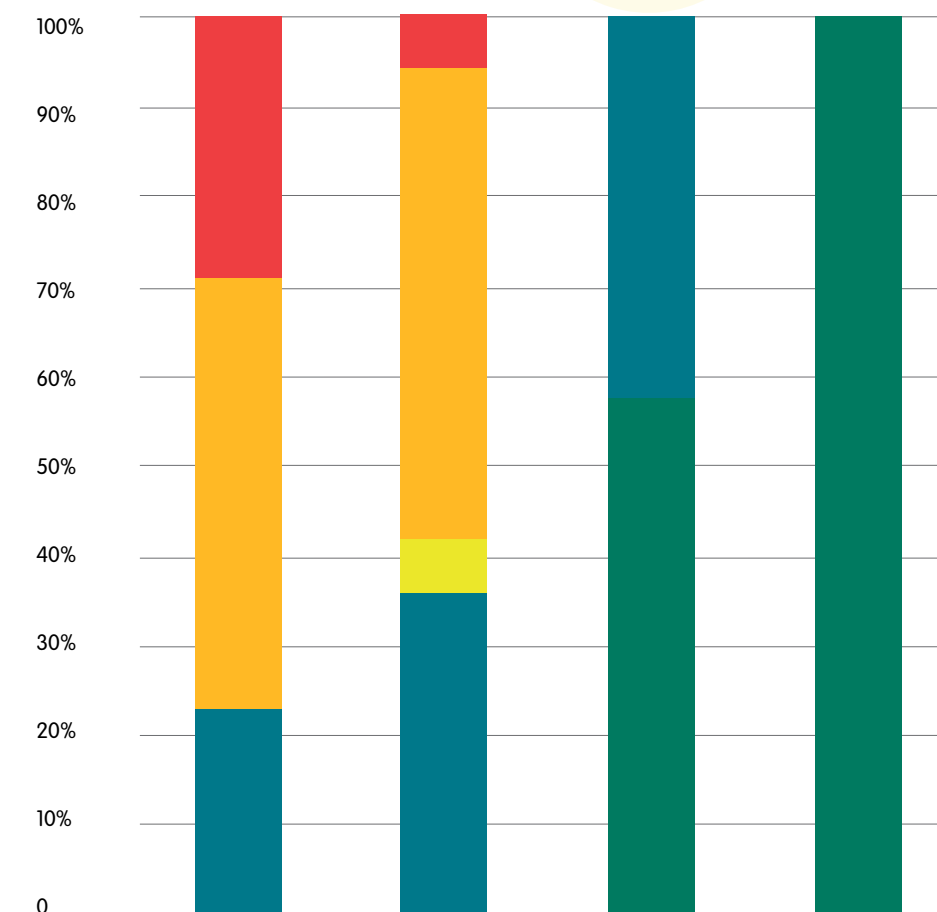
La démarche est la suivante :

1. adopter des modèles efficaces de gestion des services d'AEPHA d'ici à 2020,
2. permettre à l'autorité communale, aux OSC et aux opérateurs de services de maîtriser et d'appliquer des clauses contractuelles (2021-2025),
3. organiser les différentes catégories d'opérateurs locaux de fourniture des services d'AEPHA (2021-2025).

➤ **Étapes à considérer dans le renforcement de la participation citoyenne**

La démarche est la suivante :

1. permettre à l'autorité communale, aux OSC et aux opérateurs de services de s'approprier l'approche service et l'AFDH (2018-2020),
2. promouvoir les droits et devoirs des populations en matière d'AEPHA (2018-2020),
3. exercer un contrôle citoyen de la fourniture des services d'AEPHA à partir de 2021.



	2017	2020	2025	2030
<b>Pas de service</b>	26%	7%	0%	0%
<b>service non amélioré</b>	51,8%	49%	0%	0%
<b>Service limité</b>	0%	7%	0%	0%
<b>Service de base ou élémentaire</b>	22,2%	37%	43%	0%
<b>Service géré en toute sécurité</b>	0%	0	57%	100%

**Progression de l'accès aux services d'assainissement dans la commune de Niangoloko**





## Budget prévisionnel du PSC-SPEA

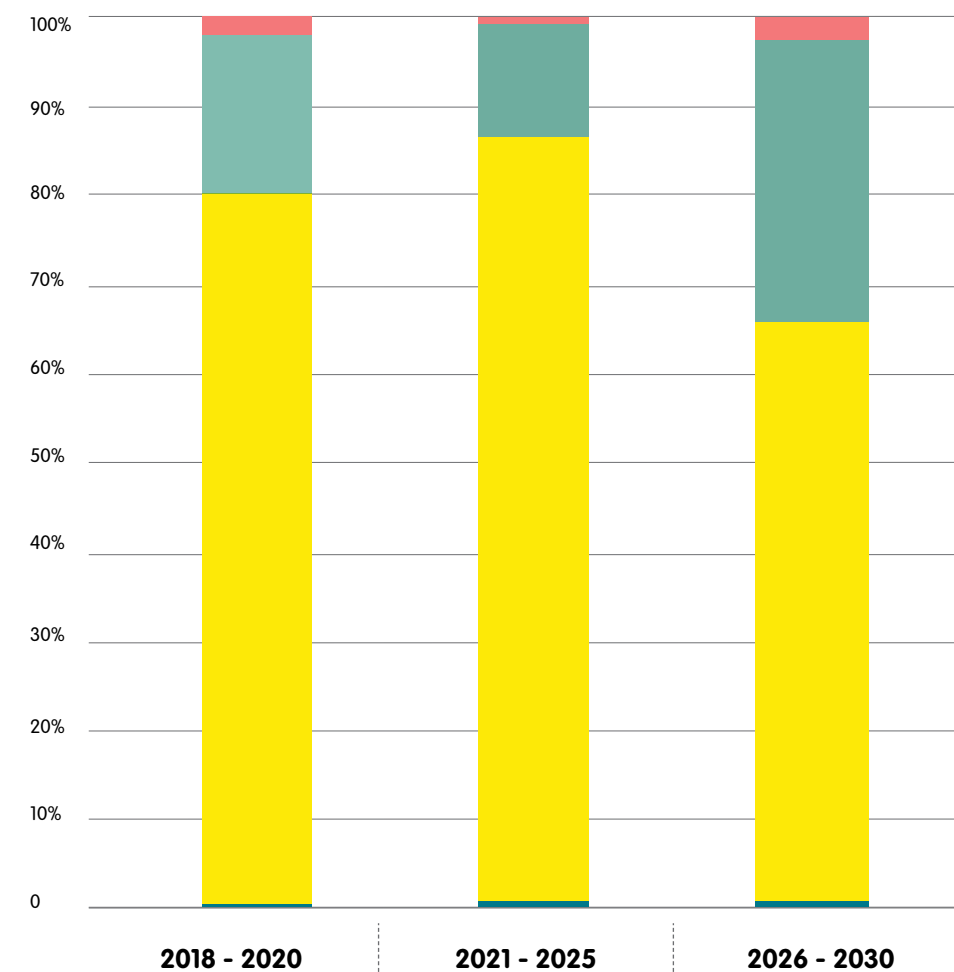
L'élaboration du présent plan a permis de définir des orientations et d'évaluer un coût estimatif des actions à mener pour atteindre les objectifs en 2030.

### Plan d'investissement 2018-2030

Axes stratégiques	Budget prévisionnel (Francs CFA)			
	2018-2020	2021-2025	2026-2030	Total
ACCROISSEMENT DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE DE LA MAIRIE	10 940 000	4 500 000	4 700 000	20 140 000
ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES AMÉLIORÉS D'EAU POTABLE	3 904 898 517	8 356 692 925	1 763 180 000	14 024 771 442
ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES ADÉQUATS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA	822 664 000	1 246 131 750	871 331 750	2 940 127 500
GESTION PROFESSIONNELLE DES SERVICES D'AEPHA	7 260 000	3 300 000	3 300 000	13 860 000
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE	7 850 000	6 000 000	8 600 000	22 450 000
<b>Total</b>	<b>4 753 612 517</b>	<b>9 616 624 675</b>	<b>2 651 111 750</b>	<b>17 021 348 942</b>

La première phase est consacrée à l'appropriation et la création d'un environnement propice à la mise en œuvre du plan. La proportion relativement élevée des investissements en AEP durant cette période est due à la poursuite d'engagements antérieurs des partenaires de la commune.

### Proportion par axe du budget prévisionnel



	2018 - 2020	2021 - 2025	2026 - 2030
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE	7 850 000	6 000 000	8 600 000
GESTION PROFESSIONNELLE DES SERVICES D'AEPHA	7 260 000	3 300 000	3 300 000
ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES ADÉQUATS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA	822 664 000	1 246 131 750	871 331 750
ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES AMÉLIORÉS D'EAU POTABLE	3 904 898 517	8 356 692 925	1 763 180 000
ACCROISSEMENT DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE DE LA MAIRIE	10 940 000	4 500 000	4 700 000



## Pilotage de la mise en œuvre

### Les organes de la mise en œuvre

Afin d'atteindre les résultats escomptés, il est nécessaire que la mise en œuvre du plan stratégique soit réalisée par :

1. le maire
2. le conseil municipal
3. l'administration municipale

Le maire est le pilote de la mise en œuvre. Il est responsable devant le Conseil municipal et se doit de prendre toutes les dispositions pour permettre aux directions compétentes de participer au processus quand cela est nécessaire : la direction des services techniques municipaux, la direction de l'administration financière et du budget, la direction des études et de la planification, la direction de l'économie et du développement local et le département de la communication.

### La mise en œuvre du plan stratégique

Conformément à la convergence du plan stratégique, les étapes suivantes sont essentielles à sa mise en œuvre :

- l'élaboration d'un plan d'action quinquennal glissant, indexé à la durée de chaque mandature.
- la prise en compte du PSC-SPEA dans le plan communal de développement (PCD). Il s'agit en la matière d'inscrire dans le PCD, les axes stratégiques assortis des résultats à atteindre envisagés dans le cadre de la mandature.
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail annuels à partir du plan d'action quinquennal. L'implication du Budget Programme par Objectif à l'échelle communale viendra comme un outil précieux d'identification et d'estimation des besoins et d'allocation des ressources.

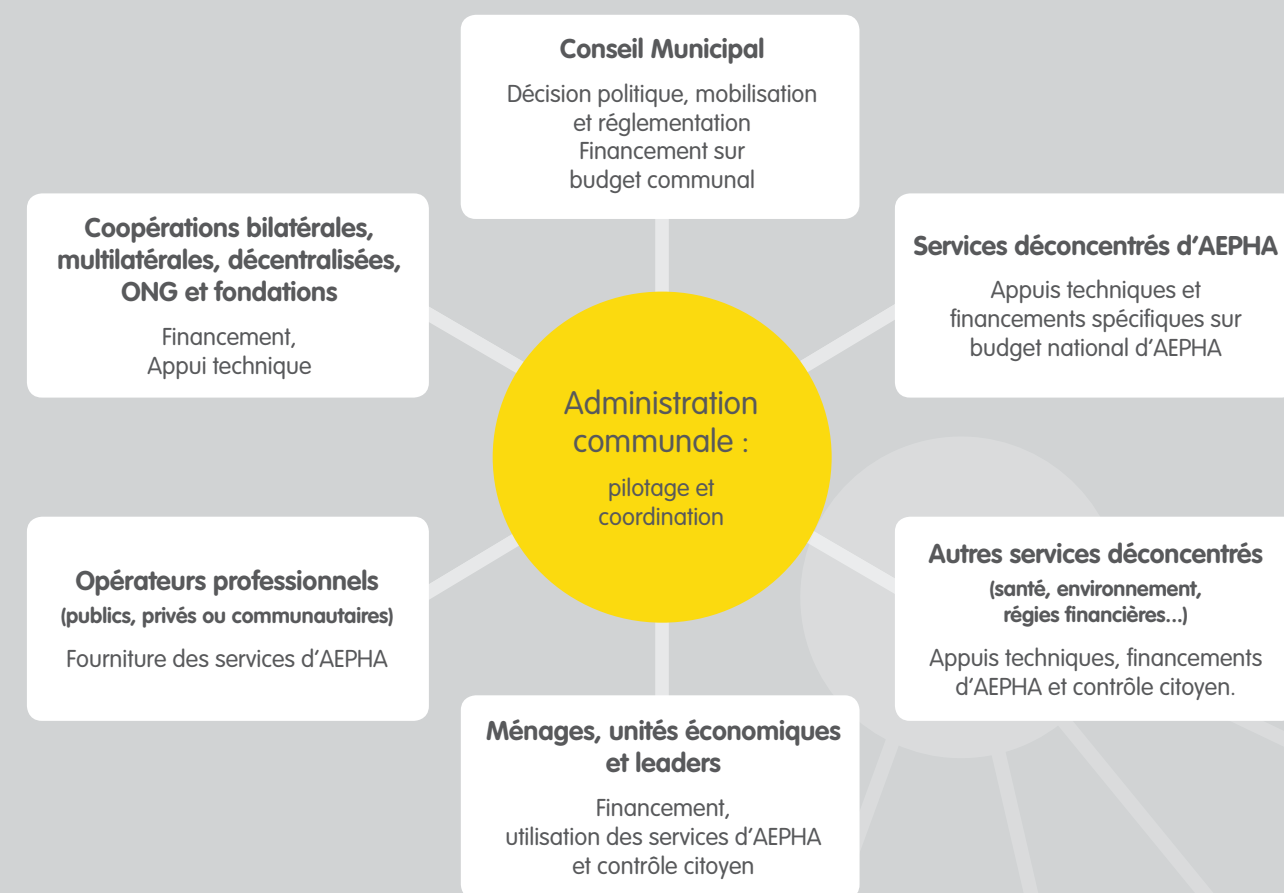
### La concertation des parties prenantes

La concertation entre la mairie et ses partenaires est nécessaire. Au niveau communal, le Comité communal de l'eau et de l'assainissement semble être un cadre privilégié. Mais le Cadre de concertation communale peut également être mis à profit.

Au niveau des villages, les échanges pourront se tenir au cours d'une assemblée générale annuelle entre les usagers et les opérateurs de services.

Les principales parties prenantes qui devront contribuer à la consolidation du pilotage sont présentées dans le schéma ci-contre en fonction de leurs rôles respectifs.

## Schéma des parties prenantes et leurs principaux rôles





## Suivi-évaluation

Le service en charge de l'eau et de l'assainissement est chargé :

- du suivi régulier de la mise en œuvre du plan de travail annuel,
- de la tenue à jour des bases de données,
- de la production des rapports trimestriels d'activités.

La comptabilité veille à la tenue des états financiers détaillés.

### Indicateurs de performance et cibles d'ici à 2030

Axes stratégiques	Résultat attendu	Indicateurs
Axe stratégique 1 : Accroissement de la performance institutionnelle de la mairie	L'autorité communale est engagée pour l'amélioration des services d'AEPHA	Taux du budget communal alloué à l'AEPHA
		Taux de textes réglementaires devant améliorer le développement de l'AEPHA élaborés ou révisés
		Taux d'exécution physique du plan d'action en fin de période
		Taux de contrats devant améliorer le développement de l'AEPHA élaborés ou révisés
	La fourniture des services d'AEPHA est axée sur les résultats	Nombre de plans de travail annuels adoptés
		Taux d'exécution physique du plan de travail annuel
Des relations de partenariat pour la fourniture des services d'AEPHA sont opérationnelles	Taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan stratégique (indexé au budget prévisionnel)	
	Nombre de coopérations intercommunales	
Axe stratégique 2 : Accès universel à des services améliorés d'eau potable	L'accès par les populations aux services publics d'eau potable est amélioré	Taux de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
		Taux d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à l'eau en provenance d'une source améliorée dans l'enceinte de l'établissement
		Taux de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à de l'eau en provenance d'une source améliorée
	L'exploitation des ressources en eau est optimisée	Taux de couverture des besoins en eau brute

### Objectifs du suivi-évaluation

Le suivi-évaluation permet d'apprécier l'avancement de la mise en œuvre des plans de travail annuels et des plans d'actions quinquennaux. Périodiquement, le comité de suivi-évaluation fait le point sur les activités programmées et celles exécutées, et analyse les réussites et points de blocages rencontrés lors de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal en cours. Le suivi-évaluation étudie les points suivants avant d'élaborer un rapport accompagné de propositions pour lever les différentes contraintes rencontrées et parer aux éventuels risques.

✓ Le fonctionnement du dispositif communal de gestion de l'AEPHA

✓ L'évolution vers l'atteinte des résultats

✓ Les performances des services délivrés aux populations

Valeur de Référence	Période de mise en œuvre		
	2018-2020	2021-2025	2026-2030
0%	2%	10%	10%
ND	100%	100%	100%
NA	100%	100%	100%
ND	100%	100%	100%
0	1	1	1
NA	100%	100%	100%
0%	28%	56%	16%
0	1	1	1
0%	0%	35%	65%
0%	50%	100%	100%
0%	100%	100%	100%
ND	80%	100%	125%

Le tableau ci-contre présente les indicateurs de performance attendus ainsi que les cibles.

La matrice des indicateurs sera accompagnée d'un dispositif de suivi-évaluation, élaboré par la commune, qui précisera les éléments suivants :

- le mode de calcul,
- la fréquence de renseignement,
- la source de données,
- les moyens de mise en œuvre,
- le mode de vérification.



Axes stratégiques	Résultat attendu	Indicateurs
Axe stratégique 3 : Accès universel à des services adéquats d'assainissement des eaux usées et excréta	<b>L'accès à l'assainissement familial des eaux usées et excréta est amélioré</b>	Taux de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
	<b>L'accès à l'assainissement est assuré dans les lieux et établissements à haute fréquentation du public</b>	Taux d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à des toilettes améliorées dans l'enceinte de l'établissement, respectant les normes handi-sexo-spécifiques et fonctionnelles.
		Taux de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à des toilettes améliorées respectant les normes handi-sexo-spécifiques et fonctionnelles
		Taux de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un dispositif de lave-mains avec du savon et de l'eau disponibles
		Taux d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un dispositif de lave-mains avec du savon et de l'eau disponible
Axe stratégique 4 : Gestion professionnelle des services d'AEPHA	<b>La gestion des services publics d'eau potable est efficace</b>	Indice de continuité de service des PMH
		Indice de continuité du service dans les AEPS
		Indice de continuité du service dans le réseau ONEA
	<b>La gestion des eaux usées et excréta est améliorée</b>	Taux des opérateurs qui remplissent les critères de performance définis par la commune
		Taux des opérateurs qui remplissent les critères de performance définis par la commune
	<b>Les sous-produits de l'AEUE sont valorisés</b>	Taux des eaux usées et excréta gérés sans risque
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de participation citoyenne	<b>Les populations sont parties prenantes du processus de changement en AEPHA</b>	Nombre d'opérateurs installés exploitant les sous-produits de l'AEUE
		Taux des besoins d'équipements financés par les ressources endogènes
		Taux de recouvrement des recettes par les exploitants
	<b>Les populations exercent le contrôle citoyen de la fourniture des services d'AEPHA</b>	Taux d'adoption des bonnes pratiques d'hygiène
		Taux de plaintes ayant obtenu une réponse auprès de l'administration communale
		Taux de plaintes ayant obtenu une réponse auprès des opérateurs de services d'AEPHA
		Nombre d'interpellations des OSC à l'autorité communale sur les questions de droits humains à l'eau et à l'assainissement

Valeur de Référence	Période de mise en œuvre		
	2018-2020	2021-2025	2026-2030
0%	0%	57%	100%
0%	50%	100%	100%
0%	100%	100%	100%
0%	100%	100%	100%
0%	50%	100%	100%
ND	100%	100%	100%
ND	95%	100%	100%
ND	80%	100%	100%
0	100%	100%	100%
ND	100%	100%	100%
ND	10%	57%	100%
ND	1	1	1
ND	10%	30%	50%
ND	75%	100%	100%
ND	70%	100%	100%
ND	60%	100%	100%
ND	60%	100%	100%
ND	4	5	5



➤ Au plan des prérequis :

- la participation active des acteurs de mise en œuvre du PSC-SPEA,
- la disponibilité à court terme de ressources humaines suffisantes et des capacités administratives au niveau de la mairie pour maintenir la dynamique de son élaboration,
- la disponibilité des ressources financières pour une exécution du PSC-SPEA,
- l'établissement ou activation de partenariats efficaces.

➤ Au plan des risques majeurs :

On note les risques suivants :

- la non-appropriation du PSC par le Maire : le maire doit en faire une affaire personnelle,
- le faible soutien du CM au maire dans la mise en œuvre du PSC,
- l'insuffisante mobilisation de ressources financières y compris propres,
- la non prise en compte des pauvres / couches vulnérables,
- l'aggravation de l'insécurité.









## NOTES

1. Code Général des Collectivités Territoriales du 21 décembre 2009
2. Source : une eau potable gérée en toute sécurité, UNICEF-OMS, 2017
3. Programme conjoint de suivi de l'atteinte des ODD 6.1 et 6.2 par UNICEF-OMS
4. Source : JMP 2017 – WASH dans l'agenda 2030, les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène
5. INSD - Profil de pauvreté et d'inégalités 2015 – EMC 2014.
6. INSD - Profil de pauvreté et d'inégalités 2015 – EMC 2014.
7. Accès par tous, partout et à tout moment
8. Il s'agit de donner l'accès à ceux qui ne sont pas alimentés par un système homologué.
9. Il s'agit de faire gravir les niveaux de services en eau potable pour aller vers le niveau de service géré en toute sécurité.
10. Accès par tous, partout et à tout moment





